YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction des finances et contrôle de gestion
N° tél. : 01.69.49.76.29
N/Réf. : NDA/VA/VD

DECISION N° 2017/42

OBJET : Clôture du compte de dépôt de fonds au Trésor et suppression de la régie de recettes instituée auprès de la Police Municipale de la ville d'Yerres pour l'encaissement des redevances dues par les usagers de la télésurveillance

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2014/03/002 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 mars 2014 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° 2016/04/ 378 du Conseil Municipal du 11 avril 2016 et n°2016/10/442 du 10 octobre 2016 complétant ladite délégation de pouvoirs accordée au Maire,

VU l'arrêté du 14 janvier 1989 créant la régie de recettes auprès de la Police Municipale pour l'encaissement des redevances dues par les usagers de la télésurveillance,

VU les décisions n° 2005/35 du 26 janvier 2005, modifiant le montant d'encaisse mensuel et n° 2014/10 du 15 janvier 2014 ajoutant des moyens de paiement,

Vu la décision n° 2016/167 du 28 octobre 2016, ouvrant un compte de dépôt de fonds au Trésor,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de simplifier les démarches de la Police Municipale et d'économiser les frais de paiement par internet en réduisant le nombre de contrat auprès de la Caisse d'Epargne (Systempay), en regroupent l'objet de ladite régie dans la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement de la Police Municipale, il convient de clôturer la régie de recettes pour l'encaissement des redevances dues par les usagers de la télésurveillance et de fermer le compte de dépôt au Trésor s'y rattachant,

VU l'avis conforme du Trésorier Principal de Brunoy du 9 mars 2017,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170309-2017-42-AU
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

La douceur de vivre
Internet : www.yerres.fr

DECIDE

Article 1er : A compter du 15 mars 2017, de clôturer le compte de dépôts de fonds au Trésor au nom du régisseur ès qualité auprès de la Trésorerie de Brunoy n° de compte 00002020558-92 et de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des redevances dues par les usagers de la télésurveillance de la Police Municipale de la ville d'Yerres.

Article 2 : Monsieur le Député-Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier Principal sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame le Trésorier Principal,

Fait à Yerres, le 9 mars 2017

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres
Val de Seine